Manifestations lycéennes : l'étrange confiscation des pancartes par la police

Pierre Jequier-Zalc et Camille Polloni

MEDIAPART, le 8 octobre 2026

« Mediapart » a constaté le contrôle et le tri des slogans, jeudi à Paris. Plusieurs policiers confient avoir reçu des instructions, notamment à l'égard des messages « anti-police » et « anti-État ». Contacté, le ministère de l'intérieur ne nous a pas répondu.

AlexisAlexis* et Ethan*, 18 ans, sont venus manifester à Paris, jeudi 8 octobre, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes pour une nouvelle journée de mobilisation nationale. Vers 15 heures, ils sortent du métro, à Bastille, où a lieu le rassemblement. Là, une dizaine de policiers contrôlent les sacs et… les pancartes. Sur la leur : *« On vise le bac, la BAC nous vise. »* À sa lecture, un policier s'en empare, puis s'en va la ranger dans un local de la RATP, où d'autres cartons griffonnés gisent par terre.

Lorsque nous annonçons notre profession et demandons au policier pourquoi il a confisqué la pancarte, la réponse fuse : *« Je n'ai rien à vous dire. Ça fait quatre jours qu'on se fait exploiter comme des chiens. »* Le major vient ensuite apporter une première piste d'explication. *« On a reçu des consignes de notre hiérarchie, surtout concernant les banderoles anti-police »*, assure celui qui confie que *« ça vient de haut »*.

À un autre point de contrôle, quelques heures plus tôt, la même réponse avait été apportée par un autre agent. *« On regarde les banderoles anti-police et anti-État »*, explique le commissaire qui, sans doute du fait de notre présence, laisse repartir le groupe de lycéen·nes avec leurs pancartes. *« L'ordre est tendancieux. On essaie d'être intelligents parce qu'il y a aussi la liberté d'expression. Mais on applique les directives »*, confie le major cité précédemment.

Pour Alexis et Ethan, pourtant, c'est clairement *« une atteinte à [leur] liberté d'expression »*. *« On n'est même pas arrivées dans la manif et on nous réprime, ça n'a aucun sens »*, ragent les deux jeunes. Une femme plus âgée interpelle directement les agent·es : *« Sur quelle base légale vous faites ça ? Vous n'avez pas le droit ! »* Sans obtenir de réponse. Comme *Mediapart.*

Contactés, ni la préfecture de police de Paris (responsable du maintien de l'ordre dans la capitale) ni le ministère de l'intérieur n'ont répondu à nos questions sur ces pratiques dont la légalité interroge.

Pas devant les journalistes

Depuis quelques jours, à l'entrée de manifestations pourtant déclarées et autorisées, des membres des forces de l'ordre contrôlent et, surtout, trient les très nombreuses pancartes apportées par les lycéen·nes et les étudiant·es.

Une pratique étonnante révélée par un reportage vidéo de Radio Nova qui a surpris, mardi 6 octobre, des gendarmes mobiles confisquant plusieurs pancartes et les remisant dans leurs camions, place de la République à Paris. Parmi elles : *« Gazer les violeurs, pas les mineurs »*, ou *« They don't care about us »* avec un A entouré, symbole anarchiste connu. À l'inverse, une pancarte plus injurieuse, *« Macron baise ta prof pas les nôtres »* (qui aurait beaucoup énervé le président de la République, selon *Le Parisien*) peut poursuivre sa route. Sollicitée par *Mediapart*, la direction générale de la gendarmerie nationale n'a pas donné suite.

« Au début, les gendarmes ne nous ont pas vus. Quand ils nous ont remarqués, ils ont arrêté de les confisquer », raconte Azzeddine Ahmed-Chaouch, le journaliste de Nova auteur du reportage. Même constat pour *Mediapart*. Une fois notre présence remarquée, les pancartes ne sont plus contrôlées. *« Clairement, cette consigne nous met en difficulté »*, concède le major déjà cité.

Son collègue, lui, évoque un *« arrêté »* autorisant ces contrôles et confiscations. Pourtant, aucun arrêté de ce type n'a été pris par le préfet de Paris ces derniers jours. Ceux qui ont été pris en amont des mobilisations du 6 et du 8 octobre sont assez classiques. Ils interdisent le *« port d'équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public »* ou le port et le transport *« d'armes et d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du Code pénal »*.

Or, il apparaît peu vraisemblable – si ce n'est totalement improbable - que ces arrêtés préfectoraux puissent servir d'argument aux forces de l'ordre pour justifier ce tri. Car l'article 132-75 du Code pénal est on ne peut plus clair : *« Est une arme tout objet conçu pour tuer ou blesser. »* Selon les constatations de *Mediapart (voir la vidéo ci-dessous)*, ce n'est d'ailleurs pas la matière du carton qui est contrôlée mais bien l'inscription qui figure dessus. C'est donc le message, et non le support, qui est visé par cette directive.

Contacté par *Mediapart*, l'universitaire en droit public Serge Slama est catégorique : *« C'est illégal, tout simplement. C'est une voie de fait. »* Une *« voie de fait »*, c'est-à-dire une action de l'administration *« réalisée sans droit, qui porte matériellement et illégalement une atteinte grave à une liberté fondamentale »*.

Qui, alors, a donné ces ordres ? Certain·es jeunes s'en amusent. Lilia*, 18 ans, brandit un bout de carton sur lequel on peut lire : *« Vous la censurez celle-là ? » « C'était un test pour voir s'ils allaient la confisquer »*, dit-elle en riant avant d'être plus sérieuse : *« Cela n'a aucun sens. On nous demande de manifester pacifiquement et d'avoir des revendications. Qu'est-ce qui représente ça mieux qu'une pancarte ? »*

Emma, elle, a réussi à conserver son carton, sur laquelle elle a inscrit *« Fashion mais pas facho »*. *« Ils ont voulu me la prendre mais j'ai réussi à la garder »*, confie-t-elle, soulignant avoir dû argumenter pour expliquer qu'il *« n'y avait rien d'insultant »* dans sa pancarte.

Un tri sur quels critères ?

C'est bien là la question de fond que pose ce tri. Comment les policiers décident de confisquer, ou non, une pancarte ? Sur quels critères ? *« Pour la confiscation, c'est possible si les pancartes affichent des appels à la haine, des messages haineux ou même une incitation à s'en prendre physiquement à quelqu'un »*, explique, auprès de *20 Minutes,* le Syndicat des commissaires de la police nationale

(SCPN). Force est de constater que ce n'est pas le cas de celles que *Mediapart* comme Radio Nova ont vu saisir.

Surtout, si des pancartes comportaient des propos pouvant tomber sur le coup de la loi, il faudrait qu'elles soient brandies – ce qui n'est alors pas le cas, les contrôles ayant lieu avant la manifestation –, et que leurs auteurs et autrices soient interpellé·es puis jugé·es pour ces faits. Or, les jeunes dont les pancartes ont été confisquées sous les yeux de *Mediapart* et de Nova sont reparti·es sans aucun autre contrôle – et encore moins d'interpellation. Mais là encore, silence radio côté ministère et préfecture.